



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, conformément à l'article 956 du code municipal du Québec QUE :

Lors d'une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité, session convoquée exclusivement pour l'étude du budget et qui sera tenue mercredi le 13^e jour du mois de décembre 2023, à 17h30 dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville, 599, rue Principale à Saint-Prime.

Les membres de ce conseil,

- Prendront en considération le cahier des prévisions budgétaires préparé pour la prochaine année financière;
- Adopteront, s'il y'a lieu, le budget pour l'année 2024;
- Prendront en considération le programme des dépenses en immobilisations des années 2024-2025-2026 et l'adopteront, s'il y'a lieu.

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal.

Donné à Saint-Prime ce 5^e jour de décembre deux mille vingt-trois.

Claudia Gagnon

Directrice générale / greffière-trésorière par intérim